

Clarification organisation semaine d'activité 2025

- Etapes
- Règles générales inscription collaborateurs homes et ateliers
- Règles camps

Vous trouverez ci-dessous, les différentes étapes et les règles du processus d'organisation de la semaine d'activité 2025.

Etapes

Toutes les informations se trouvent sur le site internet

<https://www.semaines-activites-av.com/>

1. Inscription présences collaborateurs homes : fichier excel envoyé aux MP RP respectifs

Délai 15 fev

2. Proposition d'activités :

Ce formulaire est à remplir individuellement, cette année nous vous proposons plus de 20 activités par jour, à vous de choisir. Premier arrivée, premier servit.

3. Clôture du formulaire

14 mars

4. Présentation du catalogue d'activités

11 avril

5. Inscription des Villageois.es et compagnons : Formulaire en ligne « Inscription des Villageois.es & choix des activités

Dés le 11 avril. Après consultation du catalogue.

6. Clôture inscription des Villageois.es

9 mai

7. Edition programmes pour la semaine d'activité

6 juin

8. Foire aux questions

Mairie 17 juin 8h-17h

Règles générales Atelier :

Les propositions suivantes sont à titre indicatif et peuvent changer après concertation entre ateliers et RP. Néanmoins les ateliers doivent veiller à proposer 75 jours d'activités durant la semaine du 3 au 7 juillet.

	Nb de journées activités	Nb de jour de production	Stagiaires
Polyvalent	35	?	activités
CEFAV	10		activités
Agroalimentaire	10	?	production
Artisanat	15	?	activités
Restauration	5	?	activités
Total	75	?	

Règles générales homes :

Ces règles permettent d'assurer l'accompagnement « journée » des semaines d'activités, mais également l'ensemble des horaires homes (7h-10h et 17h-21h30) également durant la semaine d'activité.

Chaque maison doit un nombre de journée égal à l'effectif total de l'équipe (hors stagiaire) + 1
Ex : si équipe de 5 → 5 + 1 = 6 journées pour le besoin de la semaine d'activités

Horaire hors activités :

Le reste des horaires doit être fait sur les horaires homes : 7h00 à 10h00 et 17h à 21h30

Règles générales stagiaires et apprentis

Les règles sont individualisés par apprentis et vous seront transmises par F.Ratajaski.

Globalement horaires homes plus une journée d'activités pour les apprentis maisons, horaires semaines d'activité pour les apprentis atelier.

Infos vacances scolaires :

du 24 au 28 février 2025

du 18 avril au 2 mai 2025

Pont de l'Ascension 29 et 30 mai

Camps : Horaires et participation aux coûts

Voici les règles établies pour l'ensemble des camps.

Ces règles sont définies en accord avec les ressources humaines et le service finances.

- Un camps organisé est ouvert à TOUS les villageois-es et compagnons du village.
- Les camps n'excéderont pas 4 jours sauf cas exceptionnels
- Les camps seront organisés sur des jours ouvrables entre le lundi et le vendredi (*sauf transport aérien ou ferroviaire imposant un retour ou un départ pendant un weekend*)
- Une partie du budget du camps sera à la charge des résidents selon la fourchette suivante :

Participation financière des Villageois :

Budget prévisionnel par jour et par Villageois

Total du budget divisé par le nombre de jour, divisé par le nombre de villageois

Participation financière du Villageois

Entre 50 et 100 CHF.- /jour	→	50CHF.- par jour à la charge du résident.
Entre 100 et 150 CHF.-/jour	→	75 CHF.- par jour à la charge du résident.
Entre 150 et 200 CHF.-/jour	→	100 CHF.- par jour à la charge du résident.
Au dessus de 200CHF.- le budget sera refusé		

- Règle horaire pour les collaborateurs :

	1 ^{er} jour du camp	Jour(s) (camp de plus de 2 jours)	Dernier jour du camp	Nuit(s) Concerne le(s)collaborateur(s) désignés pour la veille
Heures non- majorées	10h	10h	7h ou heure effective	1h comptabilisée par intervention
Heures IHHA	3h	3h	0h	